

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

3 décembre 2007 Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 3 décembre 2007 à 20 heures, à la salle du conseil située au 312 rue Principale à Saint-Modeste.

Sont présents : Mme Margot Perreault, conseillère
M. Francis Plourde, conseiller
M. Bruno Castonguay, conseiller
M. Lucien Gendron, conseiller
M. Louis-Marie Bastille, conseiller
M. Alain Boucher, conseiller

Est absent : M. Michel LeBel, maire

Le conseiller, Bruno Castonguay, agit à titre de maire suppléant.

Les membres présents forment le quorum.

La directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, Suzanne Pelletier, assiste à la session.

La prière est faite par Margot Perreault, conseillère.

2007-12-0252

1. OUVERTURE DE LA SESSION

La session est ouverte à 20 h 01, Bruno Castonguay, maire suppléant de Saint-Modeste, souhaite à tous la bienvenue.

Il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Francis Plourde, d'accepter l'ouverture de la session.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2007-12-0253

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Louis-Marie Bastille, appuyé par Alain Boucher, d'adopter l'ordre du jour ;

- ◆ En ajoutant au point, Affaires nouvelles, les sujets suivants :
 - 9.1 Mutuelle de prévention « Groupe AST » renouvellement du contrat pour 2008 et fin du contrat pour 2009;
 - 9.2 Autorisation d'ouverture de la portion du Petit Premier Rang entre le numéro civique 111 et 105;
 - 9.3 Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier;
 - 9.4 Mandat à la Régie Kamloop, pour l'acquisition de deux appareils respiratoires;
 - 9.5 Signataire autorisé – Protocole d'entente avec L'OTC;

◆ En laissant le point, Affaires nouvelles, ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2007-12-0254

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Approbation du procès-verbal de la session ordinaire du 5 novembre 2007

Il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Louis-Marie Bastille, d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire tenue le 5 novembre 2007.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

4. FINANCES

2007-12-0255

4.1 Acceptation des comptes à payer

Il est proposé par Louis-Marie Bastille, appuyé par Margot Perreault;

- ◆ D'approuver le paiement des comptes énumérés dans le registre des achats du mois de novembre 2007 au montant de 65 014.48 \$.

La liste est annexée au présent procès-verbal sous le numéro **07-12-12**.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Dépôt des rapports des délégations de pouvoir

Claudie Malouin, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose le résumé des décisions prises durant le mois novembre 2007, en vertu des règlements numéros 280 et 284:

Directrice générale et secrétaire-trésorière	4 431.25 \$
Coordonnateur des services techniques	4 344.36 \$
Contremaître de voirie	6 485.49 \$

4.2 Dépôt du registre des dépenses incompressibles

Claudie Malouin, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des dépenses incompressible, du mois de novembre 2007, au montant de 24 728.68 \$

La liste est annexée au présent procès-verbal sous le numéro **07-12-12.1**

2006-12-0256

4.3 Affectation d'une partie des surplus non-affectés

ATTENDU que les vérificateurs externes recommandent aux municipalités, dans le cadre d'une saine gestion, d'imputer à chaque fin d'année, une somme provenant des surplus accumulés non-affectés afin de pallier à un possible ou éventuel déficit budgétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Louis-Marie Bastille, d'imputer, à l'état des activités financières 2007, 20 000\$ provenant des surplus accumulés non-affectés. Cette somme, si non-utilisée, sera retournée aux surplus non-affectés en début de l'année 2008.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2006-12-0257

4.4 Liste des personnes endettées envers la Municipalité

Tel que requis par l'article 1022 du Code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité locale doit préparer, dans le cours du mois de novembre de chaque année, un état de toutes personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales;

Claudie Malouin, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des personnes endettées pour taxes et autres comptes envers la Municipalité au 30 novembre 2007, dont chaque membre du conseil en a reçu une copie conforme à même le cartable préparatoire de la session.

Il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Francis Plourde, de suivre de près ces dossiers et d'entreprendre, si nécessaire, des procédures légales de recouvrement.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

5. CORRESPONDANCE

La lecture du résumé de la correspondance est faite par la directrice générale adjointe, Suzanne Pelletier.

Le résumé de la correspondance est annexé au présent procès-verbal sous le numéro **07-12-12.2**

6. SUIVI ET RAPPORT

2007-12-0258

6.1 Rapport des employés

Rémunération - Employés de voirie

ATTENDU la résolution numéro 2006-12-0359, intitulée « Précision du mode de rémunération « à la semaine » des employés de la voirie et de la gestion des eaux;

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 15 juin 2007, de la réglementation concernant les heures de conduite et de repos des conducteurs de véhicules lourds;

ATTENDU l'obligation d'utiliser et de remplir une fiche journalière qui collige les heures de repos, de conduite et de travail autre que la conduite;

ATTENDU que les représentants du service du contrôle routier Bas-St-Laurent-Ouest ont accepté, par tolérance, de laisser jusqu'au début de décembre, aux municipalités qui effectuent les travaux de déneigement en régie, pour mettre en force l'application de la fiche journalière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Francis Plourde;

- ◆ Qu'à compter du 4 décembre 2007 les employés de voirie n'auront plus à remplir une feuille de temps du fait qu'ils sont rémunérés « à la semaine »;
- ◆ Ils ont toutefois l'obligation de remplir quotidiennement la fiche journalière requise par la réglementation sur les heures de conduite et de repos des conducteurs de véhicules lourds, d'en garder une copie, en tout temps dans leur véhicule lourd et d'en remettre une copie au service administratif de la Municipalité;
- ◆ En considération de l'embauche d'une troisième ressource à plein temps, au service de voirie, monsieur Gilles Couillard, conducteur sur appel, ne sera contacté qu'en situation d'urgence et sur autorisation préalable du maire, Michel LeBel ou, en son absence, de messieurs Alain Boucher et/ou Lucien Gendron, membres du comité de voirie.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2007-12-0259

Demande d'utilisation personnelle de la cantine située à l'intérieur du locale de la patinoire , par Brigitte Harton, responsable des loisirs et début d'emploi

La responsable des loisirs, Brigitte Harton, demande l'autorisation d'utiliser, à des fins personnelles, la cantine située à l'intérieur du local de la patinoire afin d'y vendre de la liqueur, du café, des chips, du chocolat, etc....

ATTENDU que les membres du conseil municipal ne désirent pas, pour le moment, opérer cette cantine;

ATTENDU que les membres du conseil municipal désirent toutefois qu'un tel service soit disponible pour les utilisateurs de la patinoire;

ATTENDU que les conditions saisonnières permettent de débiter les opérations de la patinoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Alain Boucher;

- ◆ D'autoriser Brigitte Harton à utiliser la cantine du local de la patinoire, à des fins personnelles, pour y vendre différentes friandises;
- ◆ D'autoriser l'entrée en poste de Brigitte Harton pour le lundi 10 décembre 2007, jusqu'à la mi-mars ou selon les conditions météorologiques.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

6.2 Rapport des conseillers

Différents sujets sont abordés.

7. PROJET DE RÉSOLUTIONS

2007-12-0260

7.1 Renouvellement contrat d'entretien & de soutien applications

« CESA »

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Modeste utilise les logiciels financiers de PG Mensys systèmes d'information qui requièrent un entretien et des mises à jour régulièrement;

ATTENDU que PG Mensys systèmes d'information nous informe que le montant du renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications, pour l'année 2008, est de 4 466.84\$ taxes incluses avec possibilité de bénéficier d'un escompte de 2% pour paiement anticipé avant le 14 décembre 2007;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louis-Marie Bastille, appuyé par Francis Plourde, de renouveler le contrat d'entretien & soutien des applications, pour l'année 2008, au coût de 4 466.84 \$ taxes incluses moins l'escompte de paiement de 78.40 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2007-12-0261

7.2 Renouvellement d'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités

ATTENDU que la Municipalité considère qu'il y a de nombreux avantages à s'associer à la Fédération Québécoise des Municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Lucien Gendron, de renouveler, pour l'année 2008, notre adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités au coût de 638.81\$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2007-12-0262

7.3 Demande de participation financière à la Fête de Noël pour les enfants de Saint-Modeste

Le Club optimiste de Saint-Modeste demande une participation financière de 400 \$ pour aider à la réalisation de la Fête de Noël pour les enfants de la municipalité.

ATTENDU que la Municipalité a octroyé, l'année dernière, un montant de 300.00 \$ pour la Fête de Noël;

ATTENDU que le même montant a été prévu lors des préparatifs budgétaires 2007;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Lucien Gendron, d'octroyer, au Club Optimiste de Saint-Modeste, un montant de 300 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2007-12-0263

7.4 Approbation des prévisions budgétaires 2008 de la Régie Kamloup
Conformément à l'article 14 de l'entente de constitution, la Régie Kamloup transmet à la Municipalité, pour approbation, ses prévisions budgétaires 2008.

Il est proposé par Francis Plourde, appuyé par Lucien Gendron, d'accepter les prévisions budgétaires, pour l'année 2008, de la Régie Kamloup au montant de 32 603.40 \$;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2007-12-0264

7.5 Fermeture du bureau municipal et du comptoir postal durant la période des Fêtes

ATTENDU qu'à chaque année, durant la période des Fêtes, le bureau municipal et le comptoir postal sont fermés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Louis-Marie Bastille, de fermer le bureau municipal du lundi 24 décembre 2007 au mercredi 2 janvier 2008 inclusivement. Outre les congés fériés, les employés utiliseront leur congé maladie et/ou leur banque de temps afin de combler leur semaine de congé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2007-12-0265

7.6 Demande d'officialisation du nom « Rue Rose-Henri »

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Modeste procèdera sous peu à l'acquisition d'une nouvelle rue située dans le secteur de la route de la Station;

ATTENDU que le propriétaire de cette rue demande, aux membres du conseil, que cette rue porte le nom de « Rose-Henri » en l'honneur de sa mère Rose et de son père Henri tous deux décédés;

ATTENDU que, par la résolution numéro 2006-0111, le Comité consultatif d'urbanisme recommande, aux membres du conseil municipal, d'accepter de nommer la rue du Développement de monsieur Yves Garneau, la rue « Rose-Henri »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louis-Marie Bastille, appuyé par Alain Boucher:

- ◆ D'accepter la recommandation des membres du Comité consultatif d'urbanisme;
- ◆ De déposer une demande d'officialisation du nom « Rue Rose-Henri », auprès de la Commission de toponymie du Québec, pour identifier la rue du nouveau développement de monsieur Yves Garneau, située dans le secteur de la route de la Station.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2007-12-0266

7.7 Ouverture des rues privées : Rose-Henri et du prolongement de la rue Boucher pour l'hiver 2008

ATTENDU que l'article 70, de la *Loi sur les compétences municipales*, autorise toute municipalité locale à entretenir une voie privée ouverte au public;

ATTENDU que la Municipalité procèdera sous peu à l'acquisition de la rue Rose-Henri et à l'acquisition du prolongement de la rue Boucher, au courant de l'année 2008;

ATTENDU que la majorité des terrains sont bâtis et que ces nouveaux bâtiments sont inscrits au rôle d'évaluation foncière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louis-Marie Bastille, appuyé par Margot Perreault, d'ouvrir les rues privées Rose-Henri et le prolongement de la rue Boucher pour l'hiver 2007-2008.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2007-12-0267

7.8 Approbation budget d'entretien pont mitoyen, route de la Station

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Antonin nous a fait parvenir leur estimation budgétaire pour le pont mitoyen, situé sur la route de la Station, dont elle a la gestion;

ATTENDU qu'un montant de 500 \$ est à prévoir, pour l'année 2008, relativement aux frais inhérents à l'entretien et réparations usuelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Plourde, appuyé par Alain Boucher, d'accepter l'estimation budgétaire 2008, au montant de 500 \$, concernant le pont mitoyen de la route de la Station.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

7.9 Demande de subvention – Club Octogone jeunesse de Saint-Modeste

Ce point est reporté à la session du mois de janvier.

2007-12-0268

7.10 Renouvellement de la cotisation et de la licence multilis 2008-2009 du CRSBP

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Modeste doit renouveler sa cotisation annuelle ainsi que le coût d'utilisation et soutien au logiciel Multilis, pour la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009, auprès du Centre régional de services aux Bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Louis-Marie Bastille, de renouveler la cotisation annuelle ainsi que le coût d'utilisation et soutien au logiciel Multilis, auprès du CRSBP du Bas-Saint-Laurent, pour un montant total de 4 186.25 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2007-12-0269

7.11 Nomination de l' élu responsable et proposition de mandat du comité de la Famille

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Modeste a débuté le processus d'implantation d'une politique familiale sur son territoire;

ATTENDU qu'un comité de la Famille a été mis sur pied afin de réaliser une politique familiale;

ATTENDU que l' élu responsable des questions familiales doit être nommé responsable de ce comité;

ATTENDU que la nomination de l' élu responsable des questions familiales doit également contenir le mandat du comité famille;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Plourde, appuyé par Louis-Marie Bastille;

- ◆ De nommer Margot Perreault, élue responsable des questions familiales, responsable du comité Famille;
- ◆ Que ce comité soit constitué de représentants des aînés, de la sécurité publique, de la jeunesse, d'organismes communautaires, de jeunes familles et d'un organisme scolaire;

- ◆ Que le mandat de ce comité réfère aux quatre étapes de la Politique municipale familiale: produire, implanter, réaliser et effectuer un suivi d'une politique municipale familiale.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2007-12-0270

7.12 Renouveaulement de l'engagement, pour l'année 2008, Projet d'Animation Rurale

Il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Francis Plourde, de renouveler l'engagement financier, auprès de la CDC du K.R.T.B., pour les services de l'agente de développement, pour l'année 2008, au coût de 8 250 \$ et d'autoriser le maire, Michel LeBel et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Claudie Malouin, à signer l'entente de services.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

8. PROJET DE RÈGLEMENT

8.1 Avis de motion pour abroger le règlement numéro 264, amendant le règlement numéro 222, visant à régler l'entretien des chemins municipaux durant l'hiver

Lucien Gendron donne avis de motion, qu'un projet de règlement, abrogeant le règlement numéro 264, amendant le règlement numéro 222, visant à régler l'entretien des chemins municipaux durant l'hiver, sera présenté, au cours d'une session ultérieure du conseil, en vue de son adoption.

9. AFFAIRES NOUVELLES

2007-12-0271

9.1 Renouveaulement contrat pour 2008 et fin de contrat en 2009 Mutuelle de prévention « Groupe AST »;

ATTENDU que notre municipalité est actuellement dans la Mutuelle en santé et sécurité du travail du « *Groupe AST* » de la FQM;

ATTENDU que les rendements de cette Mutuelle ne sont pas ceux initialement prévus;

ATTENDU que la FQM a suggéré, à la Municipalité, de transférer son dossier dans la nouvelle Mutuelle « FQM PRÉVENTION »;

ATTENDU qu'une étude plus approfondie des conditions de gestion, de la nouvelle Mutuelle de prévention, démontre qu'elle s'avère non rentable pour la Municipalité de Saint-Modeste;

ATTENDU que, pour se retirer de la Mutuelle en santé et sécurité du travail du « *Groupe AST* », la Municipalité devait aviser celle-ci au plus tard le 30 juin 2007;

ATTENDU qu'au niveau des taux personnalisés, la Municipalité demeure tributaire des taux du « Groupe AST » durant une période de quatre ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Lucien Gendon;

- ◆ Qu'étant donné que la date butoir, pour mettre fin au contrat nous liant avec le « *Groupe AST* », est dépassée, de renouveler notre contrat pour l'année 2008;

- ◆ D'aviser le « *Groupe AST* » que la Municipalité de Saint-Modeste ne renouvellera pas son contrat pour l'année 2009.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2007-12-0272

9.2 Autorisation ouverture d'une portion du Petit 1^{er} Rang entre le # civique 111 et 105 et achat d'un ponceau;

Monsieur Sébastien Bélanger, opérant un commerce saisonnier au 105, Petit 1^{er} Rang, demande à la Municipalité d'ouvrir, en saison hivernale, une portion du Petit 1^{er} Rang située entre le numéro 111 et son commerce, ceci afin de permettre à Postes Canada de lui délivrer son courrier à cette adresse. Monsieur Bélanger accepte que la charrue se tourne dans son stationnement et qu'un brise lame soit réalisé dans son champs, situé en bordure de cette portion de route. En contrepartie, il demande à la Municipalité d'acquitter 50 % de la facture d'installation et d'acquisition d'un ponceau supplémentaire de 20 pieds de long par 18 pouces de circonférence.

ATTENDU que monsieur Sébastien Bélanger n'habite pas en permanence au 105, Petit 1^{er} Rang;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Francis Plourde, d'autoriser l'ouverture de cette portion de rue, conditionnellement ;

- ◆ à ce que l'installation et l'acquisition du ponceau supplémentaire soit à ses propres frais;
- ◆ à ce qu'une autorisation écrite de sa part, soit donnée, à la Municipalité, afin de l'autoriser à réaliser un brise lame dans son champs longeant cette portion de rue et l'autoriser également à tourner dans son stationnement avec la charrue.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2007-12-0273

9.3 Confirmation des dépenses dans le cadre de la subvention pour l'amélioration du réseau routier – rang de la Seigneurie;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Modeste a reçu une subvention de 12 000 \$ pour les travaux d'asphaltage du rang de la Seigneurie;

ATTENDU que ces travaux ont été effectués, au coût total de 12 769.85 \$, par Construction B.M.L.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Louis-Marie Bastille;

- ◆ Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux, pour un montant subventionné de 12 000 \$ et joint à la présente, copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports;
- ◆ Que les travaux exécutés, en vertu des présentes dépenses, ne font pas l'objet d'une autre subvention .

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2007-12-0274

9.4 Mandat à la Régie Kamloop pour l'acquisition de deux nouveaux appareils respiratoires

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Modeste doit acquérir deux nouveaux appareils respiratoires;

ATTENDU que d'autres municipalités, faisant partie de la Régie Kamloop, doivent faire de même;

ATTENDU qu'il est plus rentable d'effectuer un achat regroupé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Plourde, appuyé par Louis-Marie Bastille, de mandater la Régie Kamloop pour effectuer l'achat de deux

nouveaux appareils respiratoires pour le Service incendie de Saint-Modeste.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2007-12-0275

9.5 Signataire autorisé pour le protocole d'entente avec l'OTC

ATTENDU la résolution numéro 2007-11-0248, intitulée « Adhésion à l'Office du tourisme et des Congrès de la Région de Rivière-du-Loup »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Lucien Gendron, d'autoriser le maire, Michel LeBel, à signer le protocole d'entente liant la Municipalité de Saint-Modeste à l'Office du tourisme et des congrès de Rivière-du-Loup.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS À L'INTENTION DES GENS DE LA SALLE

La période de questions a lieu. Des questions sont posées.

2007-12-0276

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Margot Perreault, de lever la session à 20 h 53.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Suzanne Pelletier, g.m.a.
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière adjointe

Bruno Castonguay,
Maire suppléant